Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Mardi, le 11 novembre 2025

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance régulière, ce 11 novembre 2025 à 19 h 00, au 2991, chemin St-Léon et sont présents son honneur le Maire M. Éric Morency et les conseillers suivants : Mme Karrie Parent, M. Serge Delongchamp, Mme Véronique Morin, Mme Nancy Goyette et M. Sylvain Bergeron.

Mme Geneviève Beaulieu est absente.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-341 ORDRE DU JOUR

Il est proposé Mme Nancy Goyette
Appuyé par Mme Karrie Parent
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

2025-342 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 1er octobre 2025.

Adoptée

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

2025-343 CHEMIN DE LA DÉTENTE – DÉNEIGEMENT (OBLIGATION DE RECHARGEMENT ET REQUÊTE)

Attendu qu'à la séance du 1er octobre dernier une requête a été déposée pour demander le déneigement d'une partie du chemin de la Détente (chemin privé) ;

Attendu que le rechargement en gravier 0 ¾ pour rétablir l'état du chemin afin de permettre le déneigement par les équipements municipaux sans risque de dommage auxdits équipements a été réalisé selon la résolution no 2025-309 ;

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Véronique Morin**
Et résolu unanimement,

De faire le déneigement et le sablage du chemin de la Détente (du rang des Haricots au chemin du Rêve) pour l'hiver 2025-2026 et qu'une taxe spéciale de secteur de 2 435,46 $ sera répartie entre les propriétaires longeant ce chemin afin de compenser pour ce service.

Adoptée

2025-344 SOGETEL MOBILITÉ INC -RÉSOLUTION MUNICIPALE POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATIONS SITUÉE SUR LE LOT 4 500 012, VAL-RACINE.

Attendu que Sogetel projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Val-Racine ;

Attendu que Sogetel s'est entendue avec la municipalité concernant le lot 4 500 012 pour la construction d'une tour de type autoportante de 76 mètres sur leur terrain ;

Attendu que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

Attendu que la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme *;*

Attendu que la loi sur la radiocommunication (Loi fédérale) outrepasse toute réglementation municipale qui pourrait empêcher l'installation de tours de communication sur son territoire ;

Attendu que le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel ;

Il est proposé par **Mme Karrie Parent**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel, et projeté sur le lot 4 500 012.

Adoptée

2025-345 FQM - FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LES ÉLUS

Attendu que deux formations sont obligatoires pour les élus et plusieurs façons (en présentiel une ou deux municipalités ou en ligne individuellement) sont offertes afin de suivre celles-ci avec la FQM :

-Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu
-Éthique et déontologie

Il est proposé et résolu unanimement,

Que les membres du conseil municipal de Val-Racine indiquent à la DG leur choix en présentiel ou en ligne et après ces formations seront organisées.

Adoptée

2025-346 CPTAQ -RENCONTRE DU 17 NOVEMBRE 2025 CONCERNANT LE DOSSIER DOMTAR- NOMINATION DES PARTICIPANTS

Attendu que la municipalité est convoquée à une rencontre Teams par la CPTAQ concernant le dossier de Domtar et ce, le 17 novembre 2025 à 13h30;

Il est proposé par **Mme Véronique Morin**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

Que M. Patrice Gagné, de la MRC du Granit soit nommé pour représenter la municipalité ainsi que M. Pierre Brosseau comme témoin du dossier afin d'émettre des commentaires à M. Gagné.

Adoptée

2025-347 CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance en date du 11 novembre 2025.

2025-348 STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES- JOURNÉE PLEIN AIR OFFERTE AUX RÉSIDENTS

Il est proposé par **Mme Nancy Goyette**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine veut offrir à ses résidents cette journée de plein air au coût de 91 $ plus les taxes et elle propose les dates suivantes :

Janvier : 24, 25 ET 31
Février : 1er

Adoptée

2025-349 GUIDE TOURISTIQUE – PARTENAIRE RÉGION DE MÉGANTIC 2026

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Karrie Parent**
Et résolu unanimement,

D'adhérer à l'entente en tant que partenaire touristique Région de Mégantic 2026 au coût de 245 $.

Adoptée

2025-350 LA CONSTELLATION DU GRANIT – PANIERS DE NOËL 2025

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

De contribuer selon les demandes de notre nos familles à l'initiative d'insérer des livres dans les paniers de Noël 2025 selon les tarifs établis par catégories d'âges.

Adoptée

2025-351 MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS – DÉFILÉ DU PÈRE NOËL- LE 12 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par **Mme Nancy Goyette**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

De contribuer jusqu'à un montant maximum 250 $.

Adoptée

2025-352 L'ÉCHO DE FRONTENAC- CAHIER SPÉCIAL- VŒUX DE NOËL 2025

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

De publier dans le cahier spécial des Vœux de Noel en réservant un espace de 1/8 de page au coût de 166 $.

Mme Nancy Goyette signifie son désaccord.

Adoptée

-Nature Cantons-de-l'Est tiendra un atelier grand public concernant le cadre de nos activités de sensibilisation, un atelier autour du thème des chauves-souris. Cet événement, gratuit et ouvert à tous les résidents de Val-Racine, il se tiendrait le 25 novembre.

2025-353 LISTE DES COMPTES DU 11 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par **Mme Nancy Goyette**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes totalisant 150 747,71 $ en référence aux chèques no 202500489 à 202500558 et d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée 11 novembre 2025.

Adoptée

2025-354 PÉRIODE D'INFORMATION (15 MIN.)

-M. Stéphane Parent demande de l'informations sur la possibilité de présenter une requête concernant l'entretien d'un chemin privé par la municipalité.
-Mario Boisvert accompagné de membres de sa famille, est venu valider la procédure concernant le refus de déneigement d'une partie du chemin de la Montagne faute de preuve d'assurance responsabilité civile puisqu'il est résident depuis mai 2025.

2025-355 <u>RÉPARTITION DES DOSSIERS ENTRE LES ÉLUS ET NOMINATION SUR DES COMITÉS</u>

M. Éric Morency, maire répartie les dossiers entre les élus de la façon suivante :

KARRIE PARENT
Aménagement d'urbanisme
CCU (Comité consultatif sur l'urbanisme)
Comité de démolition

GENEVIÈVE BEAULIEU
GMR (Gestion des matières résiduelles)
Comité de démolition

SERGE DELONGCHAMP
Maire suppléant
Voirie
Aînés (Les Dynamiques)

VÉRONIQUE MORIN
Sécurité publique

NANCY GOYETTE
Culture et loisirs, aînés
Aménagement d'urbanisme

SYLVAIN BERGERON
Développement
Environnement
Forêt
Bâtiments
Comité de démolition

NOTE : en cours d'année, certains comités ad hoc peuvent être mis sur pied et nécessiter l'implication des membres du conseil municipal.

2025-356 <u>OMSC (ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE</u>

Il est proposé par **Mme Nancy Goyette**
Appuyé par **Mme Véronique Morin**
Et résolu unanimement,

De nommer les personnes suivantes responsables aux missions du comité OMSC :

-M. Éric Morency, maire/Porte-parole
-M. Pierre Brosseau, substitut à l'administration/Finance
-M. Alain Boisclair, Travaux publics/Transport
-Mme Karrie Parent, substitut à la communication

Adoptée

2025-357 <u>COMITÉ DE DÉMOLITION</u>

Considérant les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

Considérant que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

Considérant l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

Considérant que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

Considérant que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR : **M. Serge Delongchamp**
APPUYÉ PAR : **Mme Nancy Goyette**
ET RÉSOLU à l'unanimité,

Que la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le nº313. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

De nommer les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Sylvain Bergeron, président
Karrie Parent
Geneviève Beaulieu
L'IBE est d'office le secrétaire

De désigner le fonctionnaire Inspecteur en bâtiment et en environnement étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le nº313, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

Adoptée

2025-358 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CCU

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

De nommer **Mme Karrie Parent** pour la durée de son mandat, membre du comité CCU.

Adoptée

2025-359 NOMINATION DU PRO-MAIRE

Il est proposé par **Mme Véronique Morin**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

De nommer **M. Serge Delongchamp** maire suppléant pour la durée de son mandat et comme signataire au compte Desjardins de la municipalité de Val-Racine.

Adoptée

2025-360 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

La directrice générale dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus.

2025-361 VOIRIE : TECQ – CHEMIN DE LA FORÊT-ENCHANTÉE – (FINANCEMENT)

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 520 400 $ qui sera réalisé le 2 décembre 2025

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Val-Racine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 520 400 $ qui sera réalisé le 2 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	**Pour un montant de $**
319	323 508 $
319	196 892 $

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 319, la Municipalité de Val-Racine souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Mme Nancy Goyette, appuyé par Mme Karrie Parent et résolu unanimement,

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 2 décembre 2025;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 juin et le 2 décembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	**111 000 $**	
2027.	**114 900 $**	
2028.	**119 000 $**	
2029.	**7 700 $**	
2030.	**7 900 $**	**(à payer en 2030)**
2030.	**159 900 $**	**(à renouveler)**

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 319 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

2025-362 VOIRIE : TRAVAUX : COLONIE

Dossier : ZCR42634 Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Attendu que la Municipalité de Val-Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de **Mme Nancy Goyette**, appuyée par **M. Sylvain Bergeron**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Val-Racine approuve les dépenses d'un montant de 7 808,42 $relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2025-363 <u>VOIRIE : TRAVAUX : HARICOTS-FRANCEVILLE-ST-LÉON</u>

Dossier : CAG86638 Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Attendu que la Municipalité de Val-Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé s san s toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de **M. Serge Delongchamp**, appuyée par **Mme Véronique Morin,**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Val-Racine approuve les dépenses d'un montant de 64 597.64 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2025-364 VOIRIE : CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES GLISSIÈRES SUR LES CHEMINS : BURY ET PIOPOLIS

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat de déneigement des glissières sur le chemin Bury et chemin Piopolis à M. André Martel au taux horaire DE 110 $/heure sur appel pour l'hiver 2025-2026.

Adoptée

2025-365 ÀLARACINE - DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE AUX ENTREPRISES

Il est proposé par **Mme Karrie Parent**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

De verser l'aide financière au montant de 544,50 $ à ALARACINE pour l'année 2025.

Adoptée

2025-366 FRR VOLET 4 –BÂTIMENT SANITAIRE ET D'ENTREPOSAGE- CONTRAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS

Attendu que pour publier sur le Séao l'appel d'offre pour la construction du bâtiment de service et sanitaire, nous avons besoin des services d'une firme d'ingénieurs;

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à Nixo Experts-Conseils selon l'offre de services N/R.f. ODS25033 REV1.

Adoptée

2025-367 FRR VOLET 4 – BÂTIMENT SANITAIRE ET D'ENTREPOSAGE - CONTRAT - CONTRAT À UN ARCHITECTE

Attendu que pour publier sur le Séao l'appel d'offre pour la construction du bâtiment sanitaire et d'entreposage, nous avons besoin des services d'un architecte;

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à Maîtres créatifs, architecture inc selon l'offre de services daté du 4 novembre 2025 mais la surveillance en phase construction sera partielle.

Adoptée

2025-368 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE 2025-2026

Il est proposé par **Mme Karrie Parent**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

D'engager M. Romain Desglands au taux horaire de 25 $ pour l'hiver 2025-2026 comme travailleur autonome.

Adoptée

2025-369 POLITIQUE FAMILIALE - RAPPORT DES RÉALISATIONS DE 2025

Mme Geneviève Beaulieu dépose une copie de l'annexe B du Plan d'action triennal 2024-2027 de la Politique familiale municipale qui concernent les axes d'intervention. Les orientations et les objectifs qui ont été réalisés sont surlignés en jaune.

2025-370 DENIS PLOURDE – DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Attendu que M. Denis Plourde a demandé de passer une conduite d'eau sous et dans l'emprise du chemin de la Montagne afin de transporter de l'eau d'érable du lot no 4 500 000 au lot no 4 501 361;

Attendu que le règlement no 280 modifiant le règlement no 276 relatif à l'occupation du Domaine public dicte que si la voie publique est de moins de 15 mètres, l'installation doit être en bordure de la voie publique ;

Attendu que dans l'emprise du chemin de la Montagne du côté Sud, le fil de Bell est enfoui et que du côté Nord, c'est le fil de Sogetel qui est enfoui;

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Karrie Parent**
Et résolu unanimement,

De répondre négativement à la demande d'occupation du Domaine public de M. Denis Plourde puisque nous ne pouvons faire respecter cette norme par rapport à la distance des fils de Bell ou de Sogetel.

Adoptée

2025-371 ASSURANCE RENOUVELLEMENT 2025-2026

Attendu que notre couverture d'assurance est à renouveler pour la période du 15 décembre 2025 au 15 décembre 2026;

Il est proposé par **Mme Nancy Goyette**
Appuyé par **Mme Véronique Morin**
Et résolu unanimement,

De renouveler notre couverture d'assurance avec la FQM assurance pour l'année 2025-2026 au montant de 20 699,10 $.

Adoptée

2025-372 PASSEPORT ANIMAL INC – CONTRAT DE SERVICES 2026

Attendu que pour répondre à nos obligations légales visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens dangereux;

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **Mme Véronique Morin**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à Passeport animal Inc selon l'offre de services présentée pour l'année 2026 et mandater la directrice générale pour la signature de celui-ci.

Qu'il soit signifié à Passeport animal qui serait intéressant d'évaluer la possibilité d'avoir un agent local pour intervenir plus rapidement lors du traitement des plaintes et diminuer les coûts de déplacement lors d'intervention.

Adoptée

2025-373 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice dépose pour le rapport du mois d'octobre 2025.

2025-374 INFORMATIONS DU MAIRE

-La MRC a tenu un 5 à 7 pour les nouveaux maires à la MRC en préparation du budget 2026.
-Le Député provincial M. François Jacque a demandé une rencontre avec le nouveau maire, à établir.

2025-375 SUIVI DES COMITÉS

Les Dynamiques (Demande d'aide financière pour 2026, ils vont refaire les décorations de Noël, le15 novembre, 29 novembre la tenue d'une soirée de danse, souper aînés soit le 17 ou 24 janvier 2026; 4 fév. activité à venir et la prochaine réunion sera le 4 décembre)
Comité des loisirs (aucune information)
Comité de développement (aucune information)

2025-376 ATELIER DE TRAVAIL

-Le souper des Fêtes sera le 4 décembre 2025 à 18h30.

Ateliers de préparation du budget 2026 et PTI 2026-2027-2028 à 18h30
-25 novembre
-9 ou 16 décembre
-Séance d'adoption le 20 janvier 2026 à 19h

2025-377 BONS COUPS

Il y a plusieurs nouvelles résidences

2025-378 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

2025-379 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nancy Goyette propose la fermeture de la séance, il est 21h28.

Éric Morency
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2025-343, 2025-345-2025-348, 2025-349, 2025-350, 2025-351, 2025-352, 2025-353, 2025-361, 2025-362, 2025-363, 2025-364, 2025-365, 2025-366, 2025-367, 2025-368, 2025-371 et 2025-372.